

Plan d'eau de Biscarrosse - Parentis

Règlementation de la navigation de plaisance

Schéma directeur

Usages

- Zone hydra-vion
- Zone de baignade
- Zone de navigation à moteur
- Zone de ski nautique
- Tonnes de chasse
- Plateformes pétrolières

Signalisation

- Chenaux traversiers
- Bandes des 300 mètres - limitée à 5km/h

Zonage

- Schéma directeur particulier du courant de Sainte-Eulalie
- Secteur interdit à toute navigation à moteur
- Site militaire - accostage interdit

Pour la préfecture,
le secrétaire général
Daniel FERMON



